

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITÉ DE STE-THÉRÈSE-DE-LA-GATINEAU

À une session extraordinaire du conseil de la susdite municipalité qui se tenait au Centre d'interprétation du cerf de Virginie, le mercredi 17 mars 2021 à 19h00, sont présents le maire Monsieur Roch Carpentier, les conseillers Messieurs Gilles Courchaine et Yves Morin ainsi que les conseillères Mesdames Linda Lirette, Mélanie Renaud et Sylvie Leclair. La conseillère Christiane Binette a motivé son absence. Nathalie Lewis, directrice générale et secrétaire trésorière agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1. 2021-03-R11925 Ouverture de l'assemblée

Gilles Courchaine appuyé de Linda Lirette propose et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente session soit ouverte.

Adoptée

2. 2021-03-R11926 Adoption de l'ordre du jour

Sylvie Leclair appuyée de Yves Morin propose et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé.

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 2 032 000 \$ qui sera réalisé le 1^{er} avril 2021
4. Acceptation de soumissions pour l'émission d'obligations
5. VARIA
6. Parole au public et période de questions
7. Levée de l'assemblée

Adoptée

3. 2021-03-R11927 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 2 032 000 \$ qui sera réalisé le 1^{er} avril 2021

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 032 000 \$ qui sera réalisé le 1^{er} avril 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
311-20	1 829 535 \$
311-20	202 465 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 311-20, la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

IL EST PROPOSÉ PAR GILLES COURCHAINÉ APPUYÉ DE MÉLANIE RENAUD ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 1^{er} avril 2021;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 1^{er} avril et le 1^{er} octobre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.P.D. DE LA HAUTE GATINEAU
100, RUE PRINCIPALE SUD
MANIWAKI, QC
J9E 3L4

8. Que les obligations soient signées par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère). La Municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 311-20 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 1^{er} avril 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

4. 2021-03-11928 Acceptation de soumissions pour l'émission d'obligations

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts numéros 311-20, la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 1^{er} avril 2021, au montant de 2 032 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 -FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

192 000 \$	0,50000 %	2022
194 000 \$	0,65000 %	2023
197 000 \$	0,85000 %	2024
199 000 \$	1,25000 %	2025
1 250 000 \$	1,50000 %	2026

Prix : 98,71900

Coût réel : 1,69367 %

2 -VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

192 000 \$	0,50000 %	2022
194 000 \$	0,60000 %	2023
197 000 \$	0,85000 %	2024
199 000 \$	1,15000 %	2025
1 250 000 \$	1,45000 %	2026

Prix : 98,00605

Coût réel : 1,82908 %

3 -VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

192 000 \$	0,50000 %	2022
194 000 \$	0,65000 %	2023
197 000 \$	0,90000 %	2024
199 000 \$	1,15000 %	2025
1 250 000 \$	1,50000 %	2026

Prix : 98,00800

Coût réel : 1,87300 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

Il est proposé par Sylvie Leclair appuyée par Linda Lirette et résolu unanimement

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 2 032 000 \$ de la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau soit adjugée à la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.;

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

Que le maire, Roch Carpentier et la secrétaire-trésorière, Nathalie Lewis soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

5. VARIA

6. Parole au public et période de questions

7. 2021-03-R11929 Levée de l'assemblée

Mélanie Renaud appuyée de Sylvie Leclair propose et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente session soit levée à 19h05.

Adoptée

Roch Carpentier
Maire

Nathalie Lewis
Directrice générale
Secrétaire-trésorière